



Service de  
l'emploi

# Rapport d'activité 2019



## Message de la Cheffe de service

Depuis ce début d'année, la crise du coronavirus a bousculé nos vies de manière brutale, de même qu'elle a dominé toute l'actualité. Le Service de l'emploi (SDE) a été particulièrement concerné par les conséquences de cette crise puisque toutes ses entités et la plupart de ses collaboratrices et collaborateurs ont été impliqués dans des missions liées à la pandémie COVID 19, que ce soit dans la gestion du chômage partiel, dans les contrôles effectués dans les entreprises et les commerces ou encore dans le suivi et le paiement des personnes demandeuses d'emploi qui se sont inscrites en masse durant ces derniers mois.

Dans ce contexte, alors que nous ne sommes pas encore sortis de cette période agitée, et que les perspectives économiques pour notre canton sont pour le moins incertaines, il peut paraître saugrenu et anachronique d'évoquer l'année 2019.

Pourtant, il n'est pas hors de propos de marquer un temps d'arrêt afin de notamment rappeler que 2019 fut une année très favorable pour le marché de l'emploi. Malgré une croissance économique globale modérée et un climat d'incertitudes, lié notamment à des tensions politiques internationales, la situation en Suisse a résisté de manière positive et le canton de Vaud a largement bénéficié de cette embellie. Soutenu par une augmentation de la population (+6500 habitants) et un marché intérieur dynamique dans la plupart des branches d'activité – en particulier celle de la construction – le canton a affiché en 2019 une progression de l'emploi de 2.5% et un taux de chômage moyen de 3,4%, son plus bas niveau depuis onze ans !



Par ailleurs, parmi l'ensemble des objectifs 2019 du Service – tous réalisés dans l'ensemble –, je souhaite en relever deux en particulier : en premier lieu, les excellents résultats de la mise en œuvre du traitement de l'obligation d'annonce, de même que, lié de près au précédent, le nombre, jamais atteint jusqu'ici, de places de travail vacantes annoncées par les entreprises auprès du SDE. En second lieu, la poursuite du projet de la création des Unités communes ORP-CSR qui a été concrétisée dans le courant 2019 avec la création successivement des Unités communes du Nord vaudois à Yverdon-les-Bains et de la Broye-Vully à Payerne.

Rappelons-nous aussi que l'année 2019 a été marquée au sein du SDE par une gouvernance atypique puisque Monsieur François Vodoz, à qui avait été confiée à fin 2015 l'heureuse mission de conduire le SDE, a pris dès le 1er avril 2019 la fonction de Secrétaire général ad interim du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS). Le précité ayant été confirmé dans sa fonction de Secrétaire général dès le 1er janvier 2020, je saisis cette occasion pour lui adresser encore une fois mes vifs remerciements au nom de toutes les équipes du SDE.

Enfin, je souhaite conclure ces lignes en exprimant ma reconnaissance et ma gratitude aux 500 collaboratrices et collaborateurs du SDE qui, par leurs actions quotidiennes et leur engagement professionnel, ont, toutes et tous sans exception, contribué aux excellents résultats de l'année 2019, et ont démontré un professionnalisme et une implication sans faille durant les premiers mois de cette année !

**Françoise Favre**  
Cheffe de Service

## 22'000 demandeurs d'emploi ont retrouvé du travail en 2019

En 2019, les Offices régionaux de placement (ORP) vaudois ont suivi et conseillé chaque mois une moyenne de 23'518 demandeurs d'emploi dont 2'761 bénéficiaires du RI. Près de 6'500 d'entre eux en moyenne mensuelle ont participé à une mesure de réinsertion du marché du travail. Ce suivi intensif effectué à travers 212'743 entretiens de conseil individuel a contribué au développement de leurs compétences et de leur employabilité, accélérant ainsi leur réinsertion sur le marché de l'emploi.

L'année sous revue aura aussi été marquée par l'afflux conséquent d'annonces de places vacantes. En effet depuis juillet 2018, les employeurs ont l'obligation d'annoncer leurs postes vacants en exclusivité pendant 5 jours (ouvrés) aux ORP dans les secteurs d'activité dont le taux de chômage national dépasse 8%.

Les ORP vaudois ont ainsi enregistré et traité près de 28'000 postes en 2019, un nombre jamais atteint jusqu'ici et qui a contribué à favoriser les reprises d'emploi et la diminution de la durée moyenne du chômage. Malgré le surcroît de travail généré par cette obligation, les ORP ont poursuivi leur étroite collaboration avec les employeurs en effectuant plus de 3'500 visites en entreprise afin d'optimiser le placement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RI. Ils ont aussi renforcé leur collaboration avec les Centres sociaux régionaux dans le cadre du déploiement des unités communes ORP-CSR créées en 2015.

L'intense activité de suivi et de conseil des ORP vaudois a ainsi contribué à la réinsertion professionnelle de 22'070 demandeurs d'emploi - dont 1'528 bénéficiaires du RI - sur le marché du travail en 2019.

## Plus d'un demi-milliard investi dans la réinsertion professionnelle et le soutien aux entreprises

La Caisse cantonale de chômage (CCh) indemnise 75% des chômeurs vaudois. En 2019, elle a ainsi versé 455 millions d'indemnités de chômage à ses 26'365 assurés. Elle a également financé les mesures de réinsertion professionnelle destinées aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires du RI à hauteur de 73 millions.



La CCh gère l'assurance cantonale perte de gain maladie (APGM) destinée aux chômeurs. Durant l'année sous revue, elle a indemnisé 1'611 personnes dans le cadre de cette prestation pour un montant de plus de 13 millions correspondant à 92'646 jours de maladie.

La CCh indemnise également les entreprises. En 2019, elle a versé Fr. 854'000.- d'indemnités pour réduction de l'horaire de travail (chômage technique), Fr. 515'000.- d'indemnités pour cause d'intempéries et Fr. 1'957'000.- d'indemnités en cas d'insolvabilité de l'entreprise.

# Respect du droit et des devoirs des demandeurs d'emploi

Le Service de l'emploi s'assure que tous les demandeurs et demandeuses d'emploi bénéficient d'un traitement similaire en ce qui concerne le versement de leurs indemnités de chômage, les conseils, les opportunités de places vacantes ainsi que les mesures de réinsertion professionnelle proposés par les ORP. Il veille aussi à ce que les intéressé-e-s entreprennent tout ce qui est possible pour réintégrer le marché du travail et diminuer le dommage à l'assurance-chômage notamment en effectuant des recherches d'emploi.



En 2019, 4'020 cas ont ainsi été examinés par l'Instance juridique chômage dont 1'325 ont abouti à des décisions d'inaptitude au placement. Durant cette même période, près de 30'000 sanctions ont été prononcées à l'encontre des demandeurs et des demandeuses d'emploi (dont 15% concernent les bénéficiaires du Revenu d'insertion) équivalentes à plus de 170'000 jours de suspension.

# Plus de 3000 contrôles ont participé à la régulation du marché du travail

En 2019, l'instance en charge du contrôle du marché du travail et de la protection des travailleurs a effectué 3'300 contrôles au sein des entreprises vaudoises pour prévenir le dumping social et salarial, lutter contre le travail au noir et vérifier que les prescriptions en lien avec la santé et la sécurité des travailleurs soient respectées.

Ces contrôles ont relevé 186 cas potentiels de sous-enchère, 86 interdictions de prester des services pour une durée d'au moins une année prononcées à l'encontre d'indépendants ou d'entreprises étrangères et 104 amendes pour un montant total avoisinant 250'000 francs. En outre, 284 employeurs ont été dénoncés pénalement pour des faits de travail au noir.

En ce qui concerne la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI), près de 370 cas de travailleurs en infraction ont été recensés par le SDE et 277 sanctions administratives ont été prononcées à l'encontre d'employeurs. Plus de 700 cas de personnes non annoncées à l'impôt à la source ont été identifiés et transmis aux autorités compétentes et environ 370 cas ont été communiqués aux caisses de compensation pour vérification ultérieure en lien avec les assurances sociales.

Le SDE a en outre exigé rétroactivement la restitution de près de 690'000 francs d'indemnités de chômage indûment perçues par des assurés qui exerçaient une activité non déclarée. Au total, 6 employeurs et 56 chômeurs ont ainsi été dénoncés pour infraction à la loi fédérale sur l'assurance-chômage.

# Le Service de l'emploi soutient l'économie vaudoise

## Autorisations de travail

Le Service de l'emploi octroie des autorisations de travail aux ressortissant-e-s extra-européens et gère les procédures d'annonces en ligne des employeurs suisses qui engagent des ressortissant-e-s de l'Union Européenne (UE) pour des activités de courte durée ainsi que celles des entreprises dont le siège se trouve dans un État membre de l'UE et qui détachent en Suisse du personnel pour des activités de moins de 3 mois.

## Entreprises privées de placement

Le Service de l'emploi délivre les autorisations d'exercer aux entreprises privées de placement. En 2019 il en a délivré 35 portant le nombre total à 462.

## Licenciements collectifs

Le Service de l'emploi accompagne dans leurs démarches (informations et conseils) les entreprises envisageant de procéder à un licenciement collectif. En 2019, il a ainsi participé à 18 procédures de licenciements collectifs impactant 758 personnes.

Autorisations de travail	Extra UE
Permis B	587
Permis L	389
Activités de courte durée	UE
Entreprises suisses	18'856 annonces
Personnel détaché	10'248 annonces
Autorisations de travail	(yc. Inspection Travail Lausanne)
De nuit	805
Du dimanche	432

## Chiffres clés 2019

**27'583**

Places vacantes acquises et traitées

**23'518**

Moyenne des demandeurs d'emploi suivis chaque mois par les ORP vaudois

**212'743**

Entretiens de conseil et de suivi des demandeurs d'emploi effectués par les conseillères et conseillers ORP

**6'436**

Demandeurs d'emploi en mesures de réinsertion professionnelle en moyenne au moins 1 jour chaque mois

**22'070**

Demandeurs d'emploi réinsérés sur le marché du travail

**29'176**

Sanctions prononcées à l'encontre des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RI

**455 millions**

D'indemnités de chômage versées aux demandeurs d'emploi

**3'300**

Contrôles effectués en entreprise

**397'480.-**

De frais de contrôles facturés aux entreprises

# Impressum

Rédaction : Service de l'emploi  
Rue Caroline 11  
1014 Lausanne

Plus d'informations sur [www.vd.ch/sde](http://www.vd.ch/sde)